



VILLENEUVE-LOUBET, LE 13 JAN. 2023

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN BRETEL

***LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES***

Arrêté S.D.I.S. N° 23 0092

fixant la liste des agents spécialisés du groupe de sauvetage animalier du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2023

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU la consigne opérationnelle départementale n° 2020-06 concernant les modalités d'engagement des moyens de la section opérationnelle spécialisée « Groupe Sauvetage Animalier », dénommée GSA06 ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des agents composant le groupe de sauvetage animalier du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2023 les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 221052 du 10 mars 2022 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôle général n° 2022-01173



Liste d'aptitude opérationnelle 2023

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Groupe de sauvetage animalier – GSA

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
9199	Cne	AUGIER	Stéphane	Conseiller technique
6231	Ltn	FRAGALE	Luigino	Conseiller technique
11301	Adc	PERROT	Adrien	Conseiller technique
8365	Adc	BALLAIRE	Alexandre	Équipier
10935	Adc	BARDET NEYRIN	Nicolas	Équipier
14469	Sgt	BOUAROUDJ	Thomas	Équipier
7297	Ltn	CHALABREYSSE	Yohann	Équipier
8493	Adc	CHAPUIS	Patrick	Équipier
12984	Sch	CORSE	Jérôme	Équipier
17016	Sap	DUBARRY	Pierre-Louis	Équipier
3447	Adc	FERNANDEZ	Sébastien	Équipier
5676	Adc	GIORDANENGO	Cyril	Équipier
17017	Sap	GRAVELINE	Julien	Équipier
14188	Sch	JOSE	Timothée	Équipier
11735	Adc	LOVERA	Alexandre	Équipier
17390	Sch	MONTELIARD	Jérémy	Équipier
14226	Cch	ORNANO	Quentin	Équipier
17019	Sap	PELISSIER	Jean-Laurent	Équipier
12368	Adj	PERRERA	Stéphanie	Équipier
11912	Adc	PLOTEGHER	Julien	Équipier

17022	Sap	POUPART	Laurent	Équipier
16705	Sap	SCHRANTZ	Fédylène	Équipier
15755	Cpl	ZAKAROFF	Guillaume	Équipier

Liste d'aptitude arrêtée à 23 sapeurs-pompiers apes le 1^{er} janvier 2023

Le référent départemental de la spécialité



Capitaine Stéphane AUGIER